



ARRETE N° 187 **MINSANTE DU** 04 SEP 2017
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés du
Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après, au ministère de la Santé Publique :

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'ADAMAOUA

Délégué Régional : Monsieur **ALHADJI ZAKARI YAOU**, Médecin de Santé Publique (matricule **759 384-I**), précédemment Chef de District de Santé de Ngaoundéré, en remplacement de Monsieur HAMADICKO HAROUNA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'EXTREME-NORD

Déléguée Régionale : Madame **FANNE MAHAMAT**, épouse **OUSMAN**, Médecin de Santé Publique (matricule **617 175-S**), précédemment Coordonnateur du Bureau de Terrain de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de l'Extrême-Nord, en remplacement de Madame DJAO, née MAITOKA Rebecca, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU LITTORAL

Délégué Régional : Monsieur **DISSONGO Jean II**, Médecin de Santé Publique, (matriculate 549 422 M), précédemment en service au Ministère de la Santé Publique, en remplacement de Monsieur YAMBA BEYAS Martin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU NORD

Délégué Régional : Monsieur **ARABOU SEIDOU**, Médecin (matricule **575 310-N**), précédemment en service à l'Hôpital Laquintinie de Douala, en remplacement de Monsieur OUSSOUMANOU YAYA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005794	28 AOU 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	

4

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU NORD-OUEST

Délégué Régional : Monsieur **KINGSLEY CHE SOH**, Médecin de Santé Publique, (matricule **588 745-W**), Précédemment Chef de District de Santé de Bamenda, en remplacement de Madame MANJO Fon Matilda, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /- .

Yaoundé, le **04 SEPT 2017**.

